



## Fonds de développement durable de l'Association des étudiants de l'ÉTS



### INTRODUCTION

#### Mission et objectif du Fonds de développement durable de l'AÉÉTS

Lors de l'Assemblée générale tenue le 31 juillet 2008, les membres de l'AÉÉTS ont décidé de contribuer sur une base volontaire au Fonds de développement durable de l'AÉÉTS, à raison d'un montant de 5 \$/session. L'ÉTS bonifie le Fonds à raison de 1\$ par étudiant par année, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année.

En créant ce Fonds de développement durable, l'AÉÉTS **souhaite financer les projets favorisant l'intégration et l'application du développement durable au sein de la communauté universitaire.**

Ce fonds constitue une belle opportunité pour les étudiants de mettre à l'œuvre leur génie créateur en leur permettant de financer des projets innovateurs pour le développement durable de l'ÉTS.

Les projets financés par le Fonds doivent provenir essentiellement des étudiants ou doivent susciter l'engagement de la communauté universitaire.

#### Fonctionnement et accompagnement

Des rencontres d'information du Fonds sont prévues en septembre, en janvier et en mai, afin d'expliquer le fonctionnement du comité de gestion du Fonds et le processus d'octroi du financement.

Un accompagnement sera aussi offert aux demandeurs afin de guider le plus possible la rédaction d'une demande de financement et d'ainsi améliorer les chances d'obtenir une réponse positive. N'hésitez pas à nous contacter ! [fondsdevdurable@aeets.com](mailto:fondsdevdurable@aeets.com)

### COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE ?

Veuillez remplir le formulaire approprié d'après les trois types de demandes :

#### Types de demande de financement

**A** – Projet spécifique

**B** – Demande pour l'organisation d'un événement

**C** – Demande pour formation personnelle et professionnelle (congrès, colloque, conférence, formation)

Merci de joindre à votre demande tout document pouvant aider à la compréhension et à l'évaluation de la demande.

## Soumission des demandes de financement

Une même entité (groupe, comité, département, etc.) peut soumettre plusieurs demandes de financement par année pour divers projets. Chaque projet ne sera toutefois financé qu'une seule fois au cours de l'année (de janvier à décembre).

Les demandes complètes peuvent être envoyées en tout temps à [fondsdevdurable@aeets.com](mailto:fondsdevdurable@aeets.com); elles seront évaluées lors de la réunion mensuelle du comité de gestion du Fonds, dans la quatrième semaine du mois. Chaque demandeur recevra une réponse par courriel ou par téléphone dans la semaine suivant la réunion mensuelle du comité.

Pour vous assurer que votre demande soit prise en considération lors d'une réunion mensuelle, merci de la faire parvenir au comité au plus tard le 3<sup>e</sup> vendredi du mois. Sinon, la demande sera évaluée lors de la prochaine rencontre mensuelle.

## Évaluation des demandes de financement (A et B)

Le comité de gestion du Fonds évaluera chaque demande selon une grille basée sur les critères suivants :

- Correspondance avec un besoin du milieu
- Potentiel des retombées sur la communauté de l'ÉTS et pérennité des actions
- Planification et réalisme du projet
- Présence de revenus autres pour l'autofinancement du projet (exemple : contribution des participantes et participants, commandites, activités de financement, autres subventions, etc.)
- Partenariats dans le cadre du projet (entre départements, entre départements et services, entre étudiants et membres du personnel, avec des organismes locaux, etc.)
- Synergie avec la Politique de développement durable de l'AÉÉTS et le plan d'action de développement durable de l'ÉTS.

## Allocation du financement :

### A et B - Projet spécifique ou organisation d'événement

À la suite de l'acceptation du projet, le responsable du projet se verra remettre un chèque constituant 70 % du montant accordé. Le second paiement équivalant à 30 % sera émis à la suite de la remise du rapport final complet et approuvé.

### C - Demande personnelle pour formation

À la suite de l'acceptation de la demande, un chèque sera émis au demandeur sur réception des factures attestant des coûts reliés à sa participation à l'événement et de l'article demandé par le Fonds.

Les coûts assumés seront remboursés à la hauteur de 50 %, incluant les coûts de participation à l'événement, l'hébergement et les déplacements si requis, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année, par personne.

Le calcul des frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule personnel est établi selon la politique en vigueur à l'ÉTS ([Barèmes des frais de voyage et de séjour](#)). Ces frais seront remboursés seulement s'il y a covoiturage (à l'exclusion du covoiturage via un système public tel qu'Allo-stop). Pensez aux moyens de transport alternatifs !

### **Rapport du projet :**

Tous les rapports seront mis en ligne sur le site Internet de l'AÉETS au [www.aeets.com](http://www.aeets.com).

#### **A et B - Projet spécifique ou organisation d'événement**

Maximum deux semaines après la tenue de l'évènement ou du projet, le demandeur doit **obligatoirement** remettre un court rapport incluant :

- l'atteinte ou non des objectifs (résultats des indicateurs), les défis et les succès rencontrés, de même que les prochaines étapes pour assurer la pérennité du projet
- un budget détaillé avec les copies des factures et reçus originaux de toutes dépenses encourues
- une revue de presse, s'il y a lieu.

#### **C - Demande personnelle pour formation**

Maximum deux semaines après la tenue de l'évènement, le demandeur doit **obligatoirement** remettre un article d'environ 500 mots incluant les trois éléments suivants :

- Décrivez brièvement le contenu de l'évènement (programmation et activités) auquel vous avez participé.
- Que vous a apporté la participation à cet événement en termes d'apprentissage, de savoir ou de développement de compétences ? (minimum de 200 mots)
- Comment comptez-vous concrètement mettre à profit ces nouveaux acquis au sein de l'ÉTS, dans votre vie personnelle ou professionnelle (maintenant ou plus tard) ? (minimum de 200 mots)

Cet article sera publié dans le JETS. Merci de le soumettre à [jets.redaction@aeets.com](mailto:jets.redaction@aeets.com) (et à [fonddevdurable@aeets.com](mailto:fonddevdurable@aeets.com) en copie conforme).